



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 octobre 2024 A 18H30

Le 18 octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pérols sur Vézère, dûment convoqué le 14 octobre 2024, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. FONFREDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : 11

**Présents :** FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, ROUGIER Éric, THEODORE Chantal.

**Représentée :** ARVIS Dominique a donné pouvoir à ORLIANGES Yvette

**Absents Excusés :** COURTEIX Jean-Luc, FONDREDE Marine, GORSSE Véronique HERNANDEZ Estéban.

### Ordre du jour

- ↓
- Election d'un(e) secrétaire de séance
  - Approbation du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024
  - Révision prix de l'eau et assainissement
  - Modification durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif et de l'amplitude horaire d'ouverture de la mairie
  - Admission en non-valeur et décision modificative
  - Modification des statuts de H.C.C
  - Programme national PONTS
  - Prévoyance
  - Développement immobilier
  - Informations diverses

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 18h30 et aborde l'ordre du jour.

Madame Yvette ORLIANGES a été élue secrétaire de séance.

**La séance débute par l'approbation à l'unanimité du procès-verbal de la réunion du 4 juillet 2024.**

#### 1-Tarifs eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents fixe les tarifs eau et assainissement applicables à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2025**

- Abonnement eau : 70 €
- Prix du m3 : 1.20 €
- Abonnement assainissement : 30 €
- Prix du m3 assainit : 0.60 €

## **2- Modification durée hebdomadaire du poste d'adjoint administratif et de l'amplitude horaire d'ouverture de la mairie**

Monsieur Le Maire expose la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (21 heures) afin de mieux servir nos administrés et de répondre à de nouvelles obligations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de porter, à compter du 1 er novembre 2024, le temps de travail initial de 21 heures à 23 heures hebdomadaire.

-Que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

-Et dit que le tableau des effectifs sera désormais le suivant

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Temps de travail
			Hebdomadaire
Filière administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif de 2 <sup>ème</sup> classe	23
Filière technique	Agent de maîtrise	Agent de maîtrise	35
	Adjoint technique	Adjoint technique	3
EFFECTIF		3	

## **3-Admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour l'exercice 2024**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le service de gestion comptable d'Ussel nous demande de bien vouloir admettre en non-valeur un état des titres n'ayant pu être recouvré concernant le :

-Service fonctionnement pour un montant de 150 € concernant l'ouverture d'un caveau (exercice 2022),

-Service eau pour un montant de 617,10 € réparti comme suit :

90 € en 2023, 230.15 € en 2022, 88.75 € en 2021, 65 € en 2016 et 143.20 € en 2015

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution ;

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par le conseil municipal ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité les créances irrécouvrables.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal :

Admet en non-valeur les créances présentées ci-dessus

## 4-Modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant modification des statuts de Haute-Corrèze Communauté ;

Considérant la délibération n° 2021-05-02a du 9 décembre 2021 de Haute-Corrèze Communauté approuvant la modification des statuts ;

Monsieur le maire explique qu'il convient d'approuver la mise à jour des statuts de Haute-Corrèze Communauté. Il expose le projet de statuts qu'il convient d'acter et qui comporte la modification suivante :

■ **Autres compétences :**

Création, gestion et exploitation d'un nouvel abattoir d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire invite donc le conseil municipal à délibérer sur ces modifications statutaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE la modification statutaire ci-dessus ;
- APPROUVE les nouveaux statuts ci-annexés
- DEMANDE à Monsieur le Préfet de bien vouloir adopter l'arrêté requis dès lors que les conditions de son édition seront remplies.

## 5-Décision modificative Budget eau

COMMUNE DE PEROLES SUR VEZERE -  
SERVICE DES EAUX

Budget : SERVICE COMMUNE DE  
PEROLS SUR VEZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : DECISION MODIFICATIVE Exercice 2024

Décision modificative Budget eau N°2/2024

Date de la convocation :

14/10/2024

Date d'affichage de la convocation :

14/10/2024

Date d'affichage de la délibération : 21/11/2024

N° de la délibération : 05-10-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de PEROLES SUR VEZERE s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr. FONFREDE Alain, Maire

Présents : FONFREDE Alain, POUYAUD Bernard, ORLIANGES Yvette, BANETTE Stéphanie, ROUGIER Éric, THEODORE Chantal.

Absents(es) ayant donné procuration : ARVIS Dominique a donné procuration à ORLIANGES Yvette

Absents excusés : ARVIS Dominique, COURTEIX Jean-Luc, FONDREDE Marine, GORSSE Véronique HERNANDEZ Estéban.

Mme. ORLIANGES Yvette a été nommée secrétaire de séance

Le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de transférer des crédits ceci étant insuffisant.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal décide de transférer les crédits suivants

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Ope	Montant	Compte	Ope	Montant
Réseaux				61523		-252,10
Créances admises en non-valeur				6541		252,10
Fonctionnement dépenses			Solde	0,00		

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme

A PEROLES SUR VEZERE le 21 novembre 2024

Le Maire,  
Alain FONFREDE

## Informations

### **Programme national PONTS 2 – carnets de santé :**

**Suite à l'inspection, Monsieur le Maire expose la situation :**

**Pont des Carrières**, il a été constaté un état général dégradé de l'ouvrage ; par mesures de sécurité, un arrêté sera appliqué pour limiter la circulation qui sera autorisée à 3.5 tonnes sur l'ouvrage avec une réduction de la voie au centre afin de prévenir la dégradation continue des bandeaux.

Il faut envisager une étude de travaux de renforcement et une réfection de la chape d'étanchéité.

**Pont de Coudert** : poursuivre la surveillance mais travaux à prévoir dans 5 à 10 ans.

### **Horloge de l'église :**

Toujours, en attente des devis sollicités depuis début septembre pour le remplacement de l'horloge et la mise en conformité électrique du coffret de sécurité du clocher.

### **Prévoyance :**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la collectivité devra contribuer à prendre en charge une partie des cotisations complémentaire de prévoyance du personnel de la collectivité (cf. délibération du 04-01-2024). L'organisme retenu est le groupement MNT-Relyens. La collectivité a choisi à l'unanimité la formule 2.

### **Développement immobilier :**

Le conseil municipal exprime son intention d'acquérir un bien immobilier (maison adjacente au bar éphémère). Il est convenu à l'unanimité de procéder à la collecte d'informations complémentaires et d'examiner le prix de ce bien avant de finaliser toute offre d'achat.

### **New Deal Mobile :**

Monsieur le Maire présente le programme New Deal Mobile lors du conseil municipal. Cet arrêté préfectoral impose aux opérateurs d'installer des équipements dans les zones qualifiées de « blanches », c'est-à-dire mal ou pas du tout desservies en réseau mobile. Notre commune est concernée par cette initiative. L'opérateur sélectionné, BOUYGUES, va prochainement installer un pylône de radiotéléphonie mobile qui intégrera tous les opérateurs et fonctionnera sur les fréquences 3G et 4G, garantissant ainsi une couverture pour Varieras, Coudert et Pérols.

### **Pour les festivités de Noël sont prévues :**

#### **Le Samedi 21 décembre 2024 à la salle polyvalente**

- A 12h, le repas de Noël des ainés
- A 16h30, le gouter des enfants avec l'arrivée tant attendue du Père Noël.

L'ordre du jour étant épousé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h15.



**La secrétaire  
Yvette ORLIANGES**